

Décision n°2022.0015/DC/MNS du 13 janvier du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la procédure de certification par essai de type des logiciels d'aide à la dispensation (LAD)

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 13 janvier 2022,

Vu l'article L. 161-38 du code de la sécurité sociale ;

Vu les articles R. 161-76-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2019-856 du 20 août 2019 relatif à la certification des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation ainsi qu'à l'indemnité journalière en cas de travail à temps partiel pour motif thérapeutique ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le document intitulé « Procédure de certification par essai de type des logiciels d'aide à la dispensation (LAD) », ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 13 janvier 2022.

Pour le collège :
La présidente de la Haute Autorité de santé,
P^r Dominique LE GULUDEC
Signé